

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Viabilité hivernale - Itinéraires et moyens d'intervention - Décisions

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule :

En complément des dispositions de la présente délibération qui concerne l'organisation et les moyens communautaires en matière de viabilité hivernale, il est proposé d'engager une réflexion plus globale sur la complémentarité des interventions entre la CUB, les communes et les entreprises en cas d'évènements exceptionnels sur le territoire de l'agglomération.

Cette réflexion portera notamment sur l'organisation, l'articulation et la cohérence des moyens mis en œuvre par chaque intervenant sur le domaine public routier et sur une définition concertée des zones d'interventions prioritaires.

Exposé :

Dans le contexte du transfert à la Communauté Urbaine de Bordeaux de 103 km de routes départementales, relevant majoritairement des voies de catégorie 2, les services de la direction opérationnelle Voirie Circulation Proximité ont souhaité procéder à une mise à jour des itinéraires d'intervention en matière de viabilité hivernale.

A l'occasion de ce travail, ils ont également abordé la problématique des délais d'intervention en cas de phénomène généralisé de neige ou de verglas. Cette réflexion a été affinée à l'expérience des récents évènements climatiques. Il en ressort les éléments suivants :

A – Itinéraires d'intervention

Dans le cadre de l'intégration au réseau routier communautaire de 103 km de routes départementales et dans un souci de cohérence sur l'ensemble du territoire communautaire, les critères de priorisation des itinéraires de viabilité hivernale ont été réexaminés et précisés.

Il est proposé de retenir désormais la classification suivante :

➤ **Axes de priorité 1 :**

- voies de catégories 1 et 2 du réseau hiérarchisé de la Communauté Urbaine de Bordeaux (voiries stratégiques au niveau de l'agglomération)

- voies de toutes catégories assurant la desserte des équipements prioritaires suivants :

- hôpitaux et cliniques disposant d'urgences
- centres de secours/SDIS
- commissariats et gendarmeries
- circonscriptions territoriales de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- services techniques municipaux...

- voies de toutes catégories présentant un risque particulier pour la sécurité des usagers en cas de neige ou verglas (rues à forte pente...)

➤ **Axes de priorité 2 :**

- voies de catégorie 3 et 4 du réseau hiérarchisé de la Communauté Urbaine de Bordeaux, répondant à l'un des critères suivants :

- présence de lignes bus (y compris scolaire)
- desserte établissements scolaires
- secteurs piétonniers importants

➤ **Axes de priorité 3 :**

- toutes les autres voiries de catégories 3 et 4.

Sur la base de ces définitions, les linéaires des différentes catégories d'axes ont été recalculés et figurent, classés par circonscription, dans le tableau joint en annexe n°1.

Il en ressort les résultats globaux suivants :

	Linéaire total sur la C.U.B.	Linéaire moyen par circonscription
Axes priorité 1	513 km	57 km
Axes priorité 2	477 km	53 km
Axes priorité 3	1 440 km	160 km

B – Moyens d'intervention

- En fonction des événements climatiques qui surviennent, différents types de traitement peuvent être effectués sur ces axes ainsi priorisés :
 - salage (au sel ou à la saumure) : traitement de verglas ou de petite épaisseur de neige (< 4 à 5 cm)
 - déneigement : traitement de fortes épaisseurs de neige (> 4 à 5 cm)
 - déverglçage (uniquement sur ouvrages d'art) : traitement du givre ou du verglas léger.
- Selon le type de traitement, et compte tenu des caractéristiques d'une part du matériel actuel de viabilité hivernale, et, d'autre part, du réseau viaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les vitesses moyennes d'intervention, sont les suivantes :
 - traitement salage : vitesse moyenne : 15 km/h
 - traitement déneigement : vitesse moyenne : 5 km/h
 - traitement déverglçage : vitesse moyenne : 20 km/h
- Le tableau ci-après récapitule les moyens actuels du centre Voirie Proximité qui peuvent être mobilisés pour la viabilité hivernale :

Circonscription	Nbre de camions polybennes (16 t) porteurs de saleuses	Nbre de saleuses (4m ³)	Nbre d'engins (tracto ou chargeuse) porteurs de lames de déneigement	Nbre de lames de déneigement	Nbre de cuves à déverglacant
1 ^{ère}	2	1	2	1	1
2 ^{ème}	2	1	2	2	1
3 ^{ème}	2	1	2	2	1
4 ^{ème}	2	2	2	1	1
5 ^{ème}	2	1	2	2	1
6 ^{ème}	2	1	2	2	1
7 ^{ème}	2	1	2	2	1
8 ^{ème}	1	1	2	2	1
9 ^{ème}	2	2 (1 de 2m ³)	2	2	1
PMV	1	1	1	0	0
Total	18	12	19	16	9

Ces moyens d'interventions permettent de traiter en moyenne à chaque passage une largeur correspondant à une file de circulation. Ainsi, pour calculer les linéaires réels à traiter, il ne faut pas considérer les linéaires bruts d'axes prioritaires tels que proposés en A /, mais les linéaires de files de circulation correspondant à chacune des catégories d'axes (linéaires de « passes »).

	Linéaire brut moyen par circonscription	Linéaire moyen à traiter par circonscription
Axes priorité 1	57 km	107 km
Axes priorité 2	53 km	84 km
Axes priorité 3	160 km	270 km

- Constat :

Sur la base des moyens actuels (12 saleuses et 16 lames de déneigement), en tenant compte des vitesses de traitement susmentionnées et des linéaires réels à traiter, les délais moyens théoriques d'intervention sont les suivants :

Axes	Délais		
	Salage	Déneigement	Déverglacage (1)
Priorité 1	7 h 10	10 h 45	---
Priorité 2	5 h 40	8 h 30	---
Priorité 3	18 h 00	54 h	---

(1) les délais concernant le déverglacage sont non significatifs puisqu'il s'agit de traitements ponctuels d'ouvrage d'art, le plus souvent à titre préventif

On constate ainsi, en rajoutant aux délais ci-dessus les temps de rechargement des engins en sel ou saumure et les pannes inévitables de ce matériel spécifique, qu'il faut :

- plus d'une journée d'intervention pour traiter le verglas (en pré-curatif ou curatif) ou une petite épaisseur de neige (< 4 ou 5 cm), sur les axes de priorité 1

- plus d'une journée et demie pour traiter de fortes épaisseurs de neige (> 4 à 5 cm ; déneigement à la lame) sur les axes de priorité 1

Les constatations sont du même ordre de grandeur pour les axes de priorité 2.

Pour les axes de priorité 3, les délais sont sensiblement plus longs, au-delà de 2 jours (ou 1 journée + 1 nuit complète) pour le salage et au-delà de 6 jours (ou 3 jours + 3 nuits complètes) pour le déneigement.

Enfin, il convient de distinguer deux types de situation :

➤ **Évènement climatique "ponctuel" (< 1 jour) :**

Les délais ci-dessus se cumulent pour traiter l'ensemble du réseau, soit 4 jours minimum pour saler toutes les catégories d'axes et 9 jours minimum pour les déneiger.

➤ **Évènement climatique "continu" (> 1 jour) :**

Compte tenu des délais de traitement des axes de priorité 1 et de la nécessité d'y laisser en permanence les moyens qui leur sont affectés tant que dure l'évènement, il s'en suit que les axes de priorité 2 et 3 ne peuvent alors être traités durant cette période.

Ces délais de remise en circulation du réseau de voirie prioritaire, même s'ils concernent des événements d'occurrence faible, n'apparaissent pas acceptables au regard des enjeux concernés :

- **sécurité des usagers du domaine public,**
- **impact socio-économique,**
- **image de la Communauté Urbaine de Bordeaux, etc...**

C - Objectifs

Il est proposé comme objectif de dimensionner les moyens de viabilité hivernale pour :

- **faire face à des évènements de type ponctuel (< 1 jour)** avec traitements successifs des différents niveaux de priorité ; la probabilité d'évènements continus (> 1 jour) sur l'agglomération Bordelaise étant très faible.

- **traiter les axes de priorité 1 et 2 dans des délais plus courts qu'actuellement** (cf ci-dessous), les axes de priorité 3 n'étant éventuellement traités ultérieurement, à la demande, qu'après viabilisation complète des axes de priorité 1 et 2.

S'agissant des délais de traitement des axes de priorité 1 et 2 :

- **pour le salage (à la saumure ou au sel)**

Ce type de traitement correspond aux événements généralisés de plus forte occurrence, verglas ou petite épaisseur de neige, pour lesquels les services du centre Voirie interviennent en général plusieurs fois par an.

Il est proposé de fixer comme objectif de ramener le délai de viabilisation des axes de priorité 1 et 2 à une demi-journée chacun au lieu d'une journée à l'heure actuelle.

- pour le déneigement (à la lame)

Ce type de traitement correspond à des événements généralisés de très faible occurrence, neige en forte épaisseur, pour lesquels les services du centre voirie interviennent en général à plusieurs années d'intervalle, s'agissant de phénomènes climatiques très exceptionnels et rares pour la région bordelaise.

Il est proposé de fixer comme objectif de ramener le délai de viabilisation des axes de priorité 1 et 2 à une journée chacun au lieu d'une journée et demie à l'heure actuelle.

D – Propositions

Pour atteindre les objectifs envisagés ci-dessus, il est nécessaire d'acquérir du matériel complémentaire afin de disposer au final les dotations suivantes :

- pour le salage :

- dotation finale : 2 saleuses de 4 m3 minimum par circonscription + 3 saleuses de renfort/secours au Parc Matériel, soit au total 21 saleuses
- dotation actuelle : 12 saleuses

Il ressort donc la nécessité d'accroître le parc de 9 saleuses, sachant que les circonscriptions et le Parc Matériel Voirie disposent déjà (à une unité près qui sera proposée au programme VEB 2007) du nombre de camions porteurs permettant d'utiliser simultanément 19 saleuses.

- pour le déneigement :

- dotation finale : 3 lames de déneigement par circonscription, + 1 lame de renfort/secours au parc Matériel soit au total 28 lames
- dotation actuelle : 16 lames

Il ressort donc la nécessité d'acquérir 12 lames supplémentaires, sachant que les circonscriptions et le Parc Matériel Voirie disposent à ce jour de 19 engins porteurs de lames (tractopelle ou chargeuse) et que tous les camions polybennes 16 t seront équipés pour recevoir une lame de déneigement.

- évaluation :

- achat de 9 saleuses à 40 000 € l'unité : 360 000 € TTC
 - achat de 12 lames à 9 000 € (1) l'unité : 108 000 € TTC
 - *(1) y compris dispositif d'adaptation sur les camions*
- soit un total de 468 000 € TTC**

L'acquisition de ce type de matériel étant normalement possible en passant par l'UGAP, aucune procédure particulière d'appel d'offres n'est à prévoir pour notre établissement public et il est proposé de prévoir dès cette année l'achat des lames et l'acquisition de 2 ou 3 saleuses, puis de prévoir le complément d'acquisition dans les prochaines années, sur le programme d'équipement et de renouvellement des matériels.

E - Il est en conséquence demandé au conseil :

- de valider les critères de priorisation des axes de viabilité hivernale, tels que proposés au A/ du présent rapport
- de valider les objectifs tels que proposés au C/ du présent rapport
- d'approuver l'acquisition de 9 saleuses et 12 lames de déneigement complémentaires, pour un montant total de 468 000 € TTC, dont le financement sera à prévoir sur les prochains Budgets.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

An

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 MAI 2007

PUBLIÉ LE : 21 MAI 2007

Tableau récapitulatif des linéaires et passes axes 1, 2 et 3 (intégrant les RD transférées)

Circonscription	AXE 1		AXE 2		Linéaire
	Linéaire	Passes	Linéaire	Passes	
1	44 km	88 km	32 km	64 km	128 km
2	70 km	135 km	50 km	101 km	124 km
3	70 km	97 km	83 km	84 km	152 km
4	60 km	120 km	41 km	82 km	243 km
5	43 km	99 km	52 km	57 km	165 km
6	70 km	144 km	53 km	105 km	195 km
7	61 km	122 km	61 km	122 km	124 km
8	52 km	79 km	54 km	65 km	163 km
9	39 km	78 km	47 km	73 km	144 km
Moyenne	57 km	107 km	53 km	84 km	160 km

